

Bureau du 17 février 2003

Décision n° B-2003-1144

commune (s) : Sathonay Camp

objet : **Mission d'étude de composition urbaine - Marché ordinaire - Mise en concurrence simplifiée**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 février 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent rapport consiste à engager, dans le cadre d'un marché avec mise en concurrence simplifiée, une étude de composition urbaine devant permettre de définir les conditions de faisabilité urbanistiques, techniques et financières du projet d'aménagement de l'ancien camp militaire.

La fermeture du camp militaire de Sathonay Camp a été le point de départ d'une réflexion urbaine sur la reconversion du site, son devenir et son insertion au sein de la structure urbaine du centre-bourg existant.

Jusqu'à présent, le camp militaire n'entretenait que peu de liens urbains avec le reste de la commune et son repli, entre ses murs d'enceinte, le plaçait à l'écart de la vie sociale.

La commune de Sathonay Camp, désireuse de mener à bien la mutation du site, s'est fixée des objectifs devant permettre de jeter les bases d'une urbanisation cohérente et progressive.

La logique d'intervention s'établit sur les données suivantes :

- volonté d'augmenter de façon maîtrisée la population : objectif à terme de 7 000 habitants pour 4 400 aujourd'hui,
- établir des continuités avec l'existant (greffe du centre-bourg, mémoire du camp militaire, valorisation de vues),
- introduire de nouvelles typologies d'habitat visant l'économie de l'espace tout en valorisant les espaces extérieurs du logement grâce à une multiplicité et à une diversité des espaces publics paysagés,
- fixer les éléments permanents de la commune (espaces publics, tracés viaires et paysagés) afin d'assurer à terme la cohérence du projet tout en permettant un phasage de l'urbanisation.

A partir de ces fondements, différentes études ont été conduites sur le camp militaire, qui ont permis de définir les orientations urbanistiques, paysagères et le programme prévisionnel de construction.

Ce niveau d'études préalables doit maintenant être approfondi afin de passer au stade de faisabilité d'une future opération d'aménagement.

L'étude de composition urbaine porterait sur le secteur délimité par :

- le boulevard de l'Ouest,
- l'avenue Félix Faure,
- le boulevard Castellane,
- l'avenue Paul Delorme.

La mission consiste donc à :

- approfondir le schéma d'organisation et de composition urbaine du site et à élaborer un plan masse d'intention,
- procéder aux études techniques portant sur les voiries et réseaux divers : recensement de l'existant et mise en évidence des réseaux à prévoir,
- établir le cahier des charges des prescriptions urbanistiques, architecturales et paysagères,
- étudier des simulations de phasage opérationnel.

Il est proposé de retenir la procédure de mise en concurrence simplifiée, conformément aux articles 32, 39, 40 et 57 du code des marchés publics.

La forme du marché serait celle d'un marché ordinaire et il serait conclu pour une durée de six mois maximum ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 32, 39, 40 et 57 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le dossier de consultation qui lui est soumis,

b) - le lancement d'une consultation par mise en concurrence simplifiée, conformément aux articles 32, 39, 40 et 57 du code des marchés publics.

2° - Autorise monsieur le président à signer le marché ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite des crédits budgétaires.

3° - La dépense correspondante, de 76 000 € HT, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - section fonctionnement - exercices 2003 et 2004 - compte 617 400 - fonction 624 - opération 0568.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,